

SOFIAL

Lotissement "L'Orée du Bois"

PA n° 089 287 22 Z 0001

Département de l'Yonne

Commune de PARON

PLAN DE MASSE

"La Plaine du Bois de Saint-Bond"

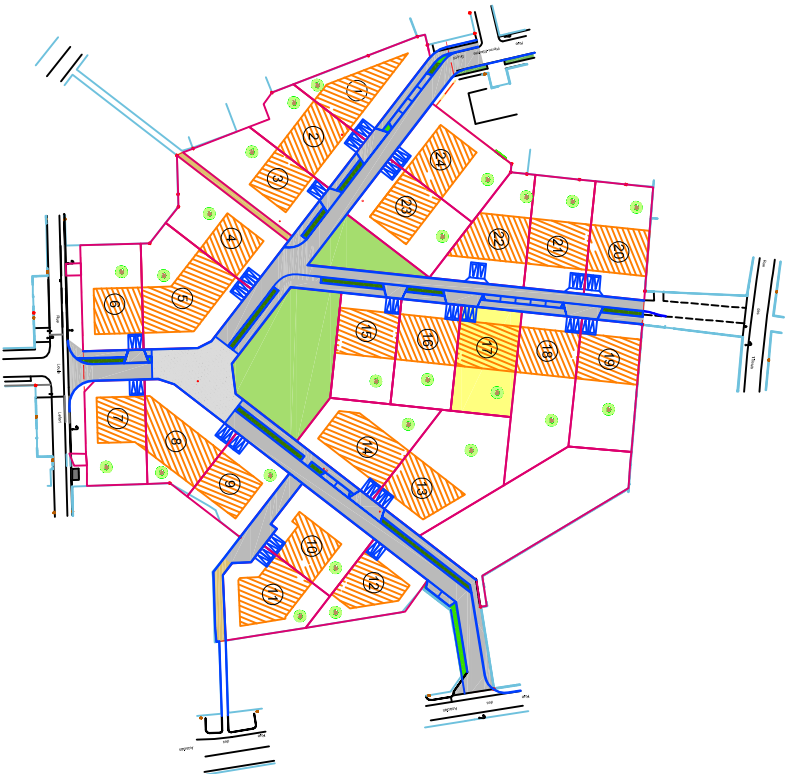
Lot n°17

Cadastre : Section AL n°188p, 189p et 235p

Superficie mesurée indicative : 700 m²

Echelle 1/250 ème

PLAN DE SITUATION

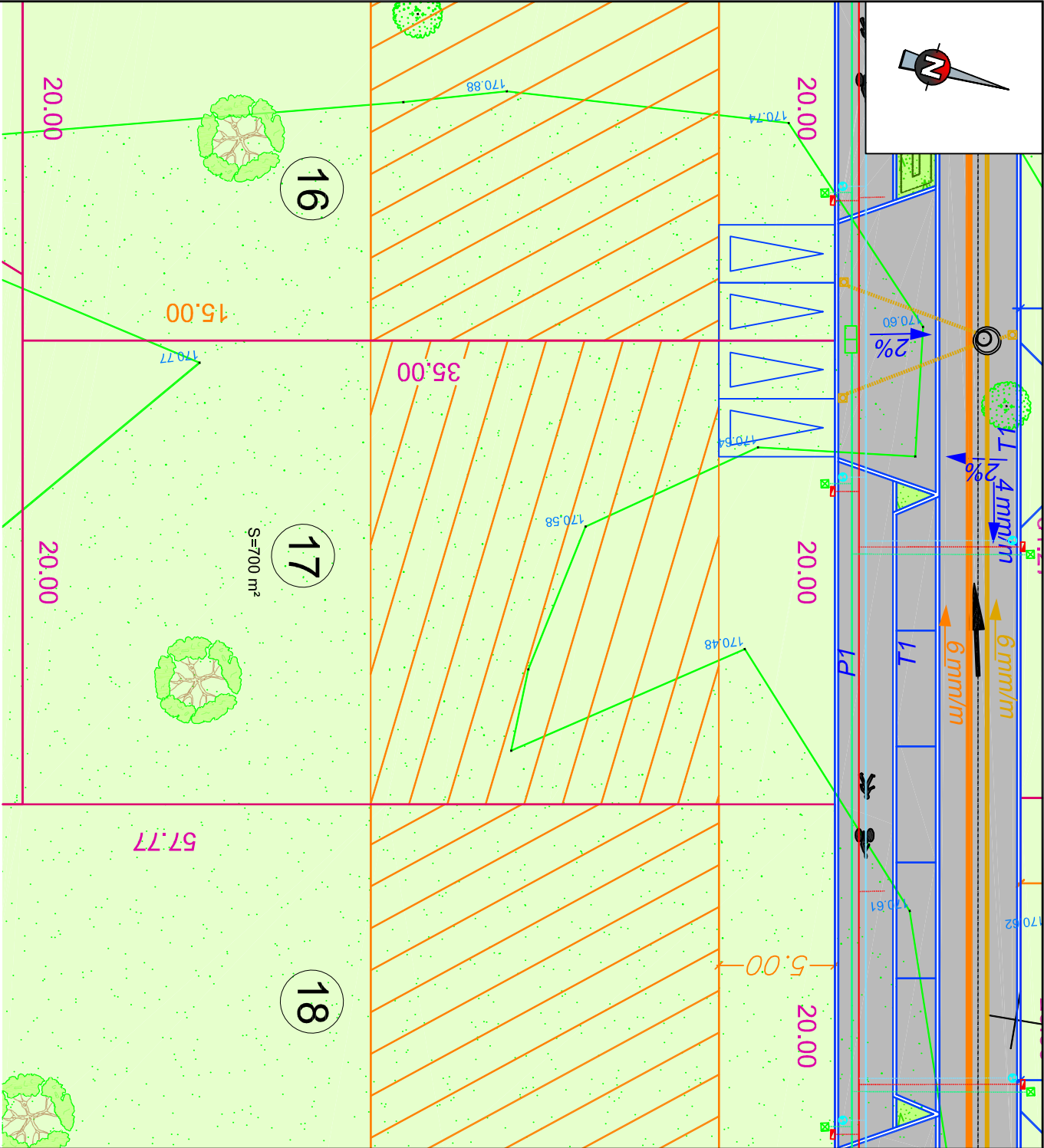


SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02.43.43.49.45
Mail : aurelie.simon@lelievre-immobilier.com

DOSSIER
92640-43674

DATE
10/06/2022

BUREAU DE L'ESSONNE
22, avenue de Ganay
91490 MILLY-LA-FORÊT
01.64.98.96.46
milly@gefa-expert.com



LEGENDE

Réseau Eaux pluviales

- Regard de visite Ø1000
- Collecteur ø300

Réseau Eaux usées

- Collecteur ø200
- Branchement ø160
- Regard de visite Ø1000
- Regard de branchement

Réseau Adduction d'Eau Potable

- Canalisation de distribution
- Branchement individuel et regard de complage

Réseau ENEDIS basse tension

- Câble réseau 3x150²
- Câble 4x35² (branchement)
- Coffret réseau (REMBT)
- Coffret de branchement (CIBE)

Réseau Télécommunication

- Fourreaux PVC 3ø45
- Fourreaux PVC 2ø28
- + Regard de branchement 30x30
- Chambre L2T

Voie, revêtements et espaces verts

- Enrobés
- Traitement différencié des zones de rencontres (zones conviviales) type enrobés cloutés ou similaire
- Stabilisé
- Espaces verts
- Arbre de haute tige obligatoire (charge acquéreur)
- Position donnée à titre indicatif - Mention obligatoire sur PC

Urbanisme

- Périmétre du Lotissement (article L442-1-2 du C.U.)
- Zone de constructibilité maximales données à titre indicatif (sous réserve de la stricte application des prospectus mentionnés au document d'urbanisme en vigueur, variant suivant la nature du projet envisagé).

NOTA :

Les implantations des différents ouvrages réseaux sont indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des études techniques ultérieures à mener avec les concessionnaires, syndicats publics, et fournisseurs (étude d'éclairage, etc.).

Les limites sont données à titre indicatif sous réserve du bornage contradictoire (bornage en cours). Les cotes et superficies seront définitives qu'après bornage contradictoire.